

Abréviée par La Fondation du patrimoine, la Fondation Louis Cadic soutient toutes actions culturelles et de sauvegarde du patrimoine entreprises à Sainte-Anne-d'Auray.

JE CHOISIS de soutenir La Fondation Louis Cadic de manière RÉGULIÈRE :

10€ par mois  21€ par mois\*  ..... par mois (montant de votre choix)

\* Et je fais partie du Club Sainte-Anne 2030.

Merci de remplir le mandat de prélèvement SEPA au dos de ce bulletin en ajoutant un RIB à votre envoi.

JE PRÉFÈRE soutenir La Fondation Louis Cadic de manière PONCTUELLE :

30€  50€  100€  200€  .....(montant de votre choix)

Merci de nous renvoyer ce bulletin accompagné d'un chèque établi à l'ordre de La Fondation du patrimoine - FLC.

Fondation Louis Cadic > 11 rue de Vannes - 56400 SAINTE-ANNE-D'AURAY

Madame  Monsieur  Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage

Prénom..... Nom.....

Raison sociale (entreprises).....

Fonction (entreprises).....

Adresse.....

.....

||| Ville.....

.....

JE BÉNÉFICIE D'UNE ÉCONOMIE D'IMPÔT AU TITRE DE :

L'impôt sur le revenu (IR)  L'impôt sur la fortune immobilière (IFI)  L'impôt sur les sociétés (IS)

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez le recevoir par courrier, merci de cocher cette case

PLUS RAPIDE, MOINS COÛTEUX, OPTEZ POUR LE DON EN LIGNE SUR [www.fondation-louis-cadic.fr](http://www.fondation-louis-cadic.fr)

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation Louis Cadic et de la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalable donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, veuillez-vous adresser à la Fondation Louis Cadic, Fondation sous égide de la Fondation du Patrimoine.



PROJET IMMOBILIER



Chapelle des Jésuites

\*consulter le site [www.fondation-louis-cadic.fr](http://www.fondation-louis-cadic.fr) pour plus de renseignements.

Étapes	Travaux
2015-2018	<b>Basilique</b> : travaux de grande nécessité, mise aux normes électriques. <b>Académie</b> : rénovation de l'aile Hillion.
2019-2021	<b>Basilique</b> : restauration et accrochage du Chemin de croix dans le cloître.
2022 - 2025	Académie : rénovation de l'Hôtellerie des Carmes. <b>Association Immobilière</b> : mise en sécurité et réfection de la Galerie supérieure du Cloître.
2025	<b>Grand Jubilé</b> Sainte-Anne 1625-2025.
2026 - 2028	<b>1 * : PROTECTION DU SITE</b> <b>Association Immobilière</b> : fin de la mise en sécurité du site et restauration du Bassin des Carmes.
2026 - 2028	<b>2 * : RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES</b> <b>Association Immobilière</b> : réfection des toitures autour du Couvent des Carmes. <b>Académie</b> : restauration de la Chapelle des Jésuites.
2026 - 2028	<b>3 * : ACCUEIL DES PUBLICS</b> <b>Académie</b> : soutien aux activités culturelles de l'Académie (saison de concerts, création, restauration d'objets d'art...). <b>Association Immobilière</b> : bâtiment d'accueil pour les visiteurs.

CONTACT

FONDATION LOUIS CADIC  
11 rue de Vannes  
56 400 SAINTE-ANNE-D'AURAY  
tél : 02 97 57 55 23

[fondation@admas.fr](mailto:fondation@admas.fr)  
[www.fondation-louis-cadic.fr](http://www.fondation-louis-cadic.fr)

EN SAVOIR PLUS SUR L'ACADÉMIE :



rendez-vous sur le site  
[www.academie-musique-arts-sacres.fr](http://www.academie-musique-arts-sacres.fr)

ACADÉMIE  
de Musique & Arts Sacrés  
ENSEIGNEMENT DIFFUSION PATRIMOINE



S. L'ENGRE BLEUE : conception / réalisation 02 97 68 14 35 - © Hervé Mahé / Magali Michel - 05/26



SAINTE-ANNE-D'AURAY  
HÉRITIERS,  
DEVENEZ BÂTISSEURS

REJOIGNEZ-NOUS POUR SAUVER LE SITE DE SAINTE-ANNE-D'AURAY ET PARTICIPEZ À UN PROJET CULTUREL AMBITIEUX.



SAINTE-ANNE-D'AURAY, UN LIEU UNIQUE

Depuis les apparitions de sainte Anne en 1623, ce lieu accueille chaque année des centaines de milliers de personnes venues du monde entier. Situé sur les chemins de Compostelle et près du Golfe du Morbihan, ce lieu phare pour la Bretagne est un site ouvert sur le monde où paix, sérénité et ressourcement prennent tout leur sens. Témoin d'une culture bretonne partagée entre terre et mer, Sainte-Anne-d'Auray est aussi marquée d'influences plus lointaines, reflets de son universalité.

LIEU UNIQUE ET SINGULIER, SAINTE-ANNE-D'AURAY EST UN SITE BRETON OUVERT SUR LE MONDE.

UNE RESTAURATION À DIMENSION REGIONALE

Dès 2012, ce projet a bénéficié du soutien du diocèse de Vannes, de l'État et des collectivités territoriales. L'Académie et la Mairie ont alors créé la Fondation Louis Cadic, sous l'égide de la Fondation du Patrimoine. En 2022, l'Association Immobilière Morbihannaise, propriétaire majeur du site, a rejoint cette initiative et a lancé une étude de programmation, intitulée « Sainte-Anne 2030 ».

Riche d'un patrimoine protégé au titre des Monuments historiques et édifié entre les XVII<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, le site a connu sur la période 2015 à 2025, avec le soutien de la Fondation Louis Cadic, d'importants travaux de restauration.

Aujourd'hui, la Fondation souhaite apporter son soutien à une nouvelle phase de travaux, fruit des perspectives données par l'étude « Sainte-Anne 2030 ».

Sur 9 millions d'euros nécessaires d'ici 2028, 2 millions doivent encore être financés via une large souscription populaire.

S'engager à nos côtés, c'est sauver un site d'exception à valeur :

- **Spirituelle** : un sanctuaire de 400 ans, 2 000 offices religieux par an, 20 000 pèlerins réunis pour le Grand Pardon.
- **Éducative** : plus de 1 500 élèves scolarisés au cœur du site.
- **Mémorielle** : le Mémorial des Bretons morts pendant la Grande Guerre, construit par les 5 évêchés de Bretagne.
- **Culturelle** : un centre d'arts sacrés rayonnant, des spectacles menés par des centaines de bénévoles.
- **Paysagère** : de grands espaces verts propices au recueillement et aux promenades.

ACTION  
1

## PROTECTION DU SITE

## LE BASSIN DES CARMES ET SON SYSTÈME HYDRAULIQUE

Le bassin des Carmes, inscrit au titre des Monuments Historiques, est un site majeur du patrimoine de Saint-Anne-d'Auray. Datant du XVII<sup>e</sup> siècle, il a comme rôle de réguler les eaux du sanctuaire et du centre bourg grâce à deux bassins alimentés par un ruisseau.

Fortement dégradé et envasé, ce système hydraulique doit aujourd'hui être restauré pour préserver ses fonctions écologiques et patrimoniales. Cet espace, ouvert au public, sera également utilisé pour les spectacles de l'association Yvon Nicolazic et offrira une grande réserve d'eau pour la défense incendie.

Budget des travaux : 3 M€ TTC

Période : 2026-2028

## SÉCURISATION, CONFORMITÉ

La première opération finalise le déploiement du Système de Sécurité Incendie (SSI) sur les bâtiments de la rue de Vannes et la chapelle de l'Immaculée, assure une sécurité sur l'ensemble du site.

La seconde opération porte sur la mise aux normes des installations électriques et le déploiement informatique des bâtiments administratif et d'habitation de la rue de Vannes.

Budget des travaux : 230 K€ TTC

Période : 2026



Bassin des Carmes, aquarelle de Magali Michel

## QUI ÉTAIT LOUIS CADIC ?

Chanoine infatigable de Sainte-Anne-d'Auray, il fut à l'origine de la collection d'objets d'art et de la création de la Maîtrise, au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Directeur des pèlerinages, capitaine des pompiers et conseiller municipal, il était un véritable trait d'union entre la vie religieuse et la société civile.

## POURQUOI « HÉRITIERS, DEVEZ BÂTISSEUR » ?

Le plus célèbre des pèlerins est le pape Jean-Paul II, venu en 1996. Il répondait à l'invitation des 12 diocèses de la région apostolique sur le thème « Héritiers de la foi, bâtissons notre avenir ».

ACTION  
2RESTAURATION  
DES MONUMENTS HISTORIQUESLA CHAPELLE DES JÉSUITES - UN JOYAU CACHÉ  
DE SAINTE-ANNE-D'AURAY

Au cœur du sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray, la Chapelle des Jésuites est l'un des rares témoignages de la présence des Jésuites sur le site entre 1815 et 1828, période durant laquelle un petit séminaire y fut ouvert. Inscrite au titre des Monuments Historiques, la chapelle se distingue par son décor néo classique peint, en partie, en 1876 par Alphonse Le Hénaff, ainsi que par une acoustique exceptionnelle.

Aujourd'hui fortement dégradée, la chapelle fait l'objet d'un ambitieux projet de restauration à l'identique. Réhabilitée, elle deviendra un lieu culturel et musical de référence : espace de concerts, de répétitions et de création, pour accueillir le public dans un cadre patrimonial d'exception.

Budget des travaux : 3,5 M€ TTC

Période : 2026-2028

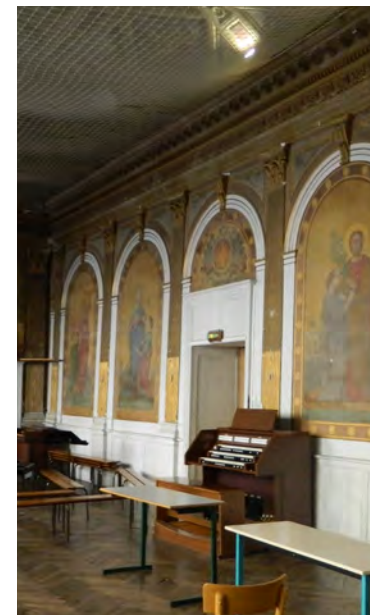
RÉFECTION DES TOITURES  
AUTOUR DU COUVENT DES  
CARMES ET À L'ESPACE KERIOLET

Ces interventions sont indispensables pour mettre hors d'eau ces bâtiments historiques. Il s'agit avant tout de prévenir les infiltrations, de stopper les désordres existants et d'éviter des dégradations irréversibles du bâti.

Ces travaux participent à la préservation du patrimoine, afin de transmettre aux générations futures des édifices sécurisés et durables, avant d'engager à plus long terme une restauration d'ampleur.

Budget des travaux : 250 K€ TTC

Période : 2026-2027



Chapelle des Jésuites

HÉRITIERS,  
DEVEZ  
BÂTISSEURS !

Offrez tous les possibles  
aux générations futures.

Pour participer à la rénovation  
du site et contribuer à un projet  
pionnier et ambitieux, rejoignez-nous  
et participez concrètement à ce  
chantier !

Abrtée par la Fondation  
du patrimoine, la Fondation  
Louis Cadic dispose de tous  
les avantages fiscaux selon  
les lois en vigueur :

- ◆ impôt sur le revenu (IR),
- ◆ impôt sur la fortune immobilière (IFI),
- ◆ impôt sur les sociétés (IS),
- ◆ autres dons : legs, mécénat de compétences, mécénat en nature, donation temporaire d'usufruit ...



N'hésitez pas à nous  
contacter au 02 97 57 55 23

ACTION  
3

## ACCUEIL DES PUBLICS

AFFIRMER ET CONSOLIDER LE PROJET CULTUREL  
DE L'ACADÉMIE DE MUSIQUE ET D'ARTS SACRÉS

Fondée pour faire vivre et transmettre le patrimoine sacré breton, l'Académie agit autour de quatre axes : la création et la diffusion artistiques, l'enseignement musical, la conservation du patrimoine et le livre.

Forte d'une équipe pluridisciplinaire de 27 salariés, elle propose depuis 25 ans un projet culturel accessible à tous reconnu au niveau national. Elle accompagne chaque semaine près de 500 élèves, organise une cinquantaine d'événements par an, anime musicalement la basilique et développe quatre festivals.

Cette démarche vise à développer et consolider son rôle d'acteur culturel de référence, au croisement du patrimoine, de la création et de la transmission, et à accroître l'impact de ses actions auprès des publics et des partenaires.

Budget : 300 K€ TTC.

Période : 2026-2028

## AMÉLIORER L'ACCUEIL ET LE CADRE DE VISITE DU SITE

Le site doit bénéficier d'un ensemble d'aménagements visant à renforcer la qualité de l'accueil et le confort de visite. Un bâtiment d'accueil prendra place dans l'ancien cloître des pèlerins et l'ancien Musée du costume breton afin de proposer des espaces d'information adaptés, des sanitaires accessibles et une mutualisation avec l'office de tourisme en période estivale.

L'ensemble de ces actions vise à offrir un site plus lisible, plus sûr et plus accueillant, dans le respect de son environnement et de son patrimoine.

Budget des travaux : 2,1 M€ TTC.

Période : 2026-2028

## BULLETIN DE DON

## VOTRE AVANTAGE FISCAL

## ◆ Impôt sur le revenu

66% de vos dons sont déductibles de vos  
impôts sur le revenu dans la limite de 20 %  
du revenu imposable. (Article 200 du CGI)

## ▶ EXEMPLE

Si vous faites un don de 1000€, le montant de  
votre impôt sera réduit de 660€, soit un coût  
réel de 340€.

## ◆ Impôt sur la fortune immobilière

75% de vos dons sont déductibles de  
votre impôt sur la fortune immobilière  
dans la limite de 50000 €. (Article 978 du I - 10° du CGI)

## ▶ EXEMPLE

Si vous choisissez de donner 1000 €,  
le montant de votre IFI sera réduit de 750€, soit  
un coût réel de 250€.

## ◆ Impôt sur les sociétés

60 % de vos dons sont déductibles de  
votre impôt sur les sociétés. Pour les verse-  
ments effectués au cours des exercices clos  
à partir du 31 décembre 2019, la réduction sera  
plafonnée à 10 000 € ou 5 % (5 pour mille)  
du chiffre d'affaires annuel HT, si ce dernier  
montant est plus élevé. En cas de dépasse-  
ment, l'excédent est reportable sur les  
5 exercices suivants. (Article 238 bis du CGI)

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

ACDSAEAAERART\_

Référence unique du mandat [zone à remplir par la Fondation Louis Cadic]

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Fondation Louis Cadic Musique et Arts Sacrés en Bretagne à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Votre nom

Votre adresse

Code postal

Ville

## Les coordonnées de votre compte

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN

Code international d'identification de votre banque - BIC

Créancier Fondation Louis Cadic Musique et Arts Sacrés en Bretagne

Identifiant créancier SEPA : FR14ZZZ527632

11 rue de Vannes - 56400 SAINTE-ANNE-D'AURAY

Type de paiement Paiement récurrent/répétitif  Paiement ponctuel 

Date de prélèvement

Signé à

Le :

/ /

À retourner à Fondation Louis Cadic avec votre RIB



Pré-Maîtrise de Sainte-Anne-d'Auray